

FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI DES AMBULANCIERS(ÈRES) DE SMUR

Adaptation à l'emploi et formation continue

RÉF : PP/AEFC/019

Objectifs

Adapter les connaissances de l'ambulancier aux spécificités de l'exercice en SMUR, en référence à l'arrêté du 26 avril 1999 et la circulaire n° 21675 D.H/F.H.3 du 8 novembre 1999.

Contenu

Radiotéléphonie.
Hygiène, décontamination et désinfection.
Situation d'exception.
Participation à la prise en charge au sein d'une équipe médicale.
Journée NRBC avec montage de la tente PMA et NRBC.
Stage pratique d'une semaine.
Attestation de formation des gestes et des soins d'urgence de niveau 2.
Connaître les principales pathologies rencontrées en SMUR et participer à leur prise en charge en équipe.

Méthodes pédagogiques

Enseignements théoriques
Pédagogie active
Prise en compte du vécu professionnel
Mise en situations réelles
Simulations.

Infos formation

Prérequis :

Être ambulancier diplômé d'état, affecté de manière permanente ou occasionnelle dans un SMUR ou amenés à l'être.

Durée :

20 jours soit 140 heures dont 35 heures de stage

Coût :

2 100€ (tarif 2019) / participant

Responsable de la formation :

Dr Aude CHARLES, Praticien Hospitalier

Lieu de formation

CESU 51

Institut Régional de Formation
(1er étage)
45, Rue Cognacq-Jay
51092 REIMS Cedex

03 26 83 28 47
cesu@chu-reims.fr

Calendrier

Du 30 mai 2022 au 24 juin 2022

